

Déclaration des chefs d'État ou de gouvernement sur la nomination du futur ministre des Affaires étrangères de l'UE (Bruxelles, 29 juin 2004)

Légende: Le 29 juin 2004 à Bruxelles, les chefs d'État ou de gouvernement des États membres de l'Union européenne, en accord avec le président désigné de la Commission, décident que le jour de l'entrée en vigueur du traité constitutionnel Javier Solana, secrétaire général du Conseil et haut représentant pour la PESC, sera nommé ministre des Affaires étrangères et que Pierre de Boissieu, secrétaire général adjoint du Conseil, sera nommé secrétaire général du Conseil pour la durée restant à courir du mandat qu'il exerçait précédemment.

Source: Communiqué de presse, 2595ème session du Conseil, Chefs d'État ou de gouvernement, 10995/04 (Presse 214).

Bruxelles: Conseil de l'Union européenne, 29.06.2004. 8 p.

http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/04/st10/st10995.fr04.pdf.

Copyright: (c) Union européenne, 1995-2012

URL:

http://www.cvce.eu/obj/declaration_des_chefs_d_etat_ou_de_gouvernement_sur_la_nomination_du_futur_ministre_des _affaires_etrangeres_de_l_ue_bruxelles_29_juin_2004-fr-738d8695-d6ea-4216-8acb-3f05db8c81d0.html

1/2

Date de dernière mise à jour: 06/09/2012

06/09/2012



Déclaration des chefs d'État ou de gouvernement sur la période transitoire devant mener à la nomination du futur ministre des Affaires étrangères de l'Union européenne (Bruxelles, 29 juin 2004)

- 1. Le Conseil, réuni au niveau des chefs d'État ou de gouvernement, a nommé ce jour, à compter du 18 octobre 2004, M. Javier Solana Madariaga en tant que Secrétaire général du Conseil, Haut Représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune¹. Les chefs d'État ou de gouvernement ont également décidé, en accord avec le Président désigné de la Commission, que M. Javier Solana Madariaga sera nommé ministre des Affaires étrangères de l'Union le jour de l'entrée en vigueur de la Constitution.
- 2. Les chefs d'État ou de gouvernement soulignent la détermination des États membres à apporter leur soutien à l'action du Secrétaire général du Conseil, Haut Représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune durant la période transitoire devant mener à la création de la fonction de ministre des Affaires étrangères de l'Union. Les chefs d'État ou de gouvernement invitent le Président de la Commission ainsi que le Secrétaire général du Conseil, Haut Représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune à organiser leurs relations de travail d'une manière qui permette une transition efficace et sans heurts et à prendre les mesures nécessaires à cette fin."

2/2

06/09/2012

¹ Le Conseil, réuni au niveau des chefs d'État ou de gouvernement, a également nommé, à compter de la même date, M. Pierre de Boissieu en tant que Secrétaire général adjoint du Conseil; celui-ci sera nommé Secrétaire général du Conseil le jour de l'entrée en vigueur de la Constitution, pour la durée restant à courir du mandat qu'il exerçait précédemment.